

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 8 juin 1912

No 44

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 689. — Les Quarante-Heures de la semaine, 689. — Visite pastorale, 690. — Ordination, 690. — S. G. Mgr Grouard, 690. — A l'Université, 691. — Noces d'argent, 691. — Une œuvre extraordinaire, 691. — Récentes décisions du Saint-Siège, 692. — Le prochain Congrès de la Langue française, 695. — Chant liturgique, (*Suite*), 696 — Bibliographie, 700.

Calendrier

9 DIM.	b	II apr. Pent. et Dim. dans l'oct. Solennité de la FETE-DIEU <i>Kyr. 2 ton. II Vép., mém. du dim.</i>
10 Lundi	b	De l'octave.
11 Mardi	r	S. Barnabé , apôtre, <i>dbl. maj.</i>
12 Mercre.	b	S. Jean de S. Facond, confesseur. Anniversaire de la fête patronale (de Mgr l'Archevêque.)
13 Jeudi	b	Octave de la Fête-Dieu.
14 Vend.	b	SACRE-CŒUR DE JESUS , <i>dbl. 1 cl.</i>
15 Sam.	b	S. Bède le Vénérable, confesseur et docteur. (27 mai.)

Les Quarante-Heures de la semaine

10 juin, Sainte-Sophie. — 11, Saint-Fabien. — 12, Saint-Odilon. — 13, Tewkesbury. — 14, Saint-Gilbert.

Visite pastorale

— o —

20.—Sainte-Claire.....	<i>Samedi</i>	8 -10	juin
21.—Sainte-Marguerite.....	<i>Lundi</i>	10-11	"
22.—Saint-Ed. de Frampton.....	<i>Mardi</i>	11-12	"
23.—Saint-Odilon de Cranbourne...	<i>Mercredi</i>	12-13	"
24.—Saints-Anges.....	<i>Jeudi</i>	13-14	"

Ordination

— o —

Dimanche, le 2 juin, S. G. Mgr l'Auxiliaire a conféré l'ordination sacerdotale à M. l'abbé Geo. Darveau, *du diocèse de Québec.*

S. G. Mgr Grouard

— o —

Dans les derniers jours du mois de juin, S. G. Mgr Grouard, vicaire apostolique d'Athabaska (Nord-Ouest), célébrera son jubilé sacerdotal. Il y a 49 ans que Sa Grandeur travaille dans le pays du Nord-Ouest canadien.

Le *Manitoba* du 29 mai résumait comme suit les aspects divers de la carrière du grand évêque missionnaire :

C'est lui qui a fait construire le premier bateau à vapeur qui ait fendu les flots du Petit Lac de l'Esclave et de la rivière de la Paix ; c'est à lui que l'on doit la première scierie et le premier moulin de la région, et c'est lui qui a, le premier, labouré le sol fertile de la vallée de la Paix. Il a aussi fondé la ville de Grouard.

Le docteur Boulanger, de Grouard, qui nous a communiqué ces renseignements, dit que Mgr Grouard possède des talents merveilleux. Il a, en effet, orné de sa main quatre églises : à Grouard, Athabaska Landing, Fort Vermilion, et Dunvegan, de très belles peintures. C'est un excellent écrivain, un puissant orateur, et il est docteur en théologie, en médecine et en droit ; il connaît à fond le français et l'anglais, et parle sept ou huit dialectes indiens.

Malgré son âge avancé (Monsieur Grouard a 72 ans), il parcourt chaque année, dans ses visites pastorales, 600 à 700 milles par des routes souvent très difficiles.

Il est né le 2 février 1840 à Brûlon, Mans (France), et a été ordonné prêtre à Boucherville le 3 mai 1862. Le 1^{er} août 1891, il était sacré évêque, à Saint-Boniface, par Mgr Taché.

A l'Université

Mardi matin, S. Exc. le duc de Connaught, gouverneur général du Canada, a fait une visite officielle à l'Université Laval, et a reçu les hommages du personnel de l'Université et du Séminaire.

Noces d'argent

Plusieurs membres de notre clergé : M. l'abbé L. Gauvreau aumônier du couvent de Saint-Joseph de Lévis, le R. P. Le-gault, O. M. I., curé de Saint-Sauveur, M. l'abbé Arsenaull, curé de Saint-Ambroise, M. l'abbé I. Lecours, procureur du collège de Lévis, M. l'abbé L.-A. Rousseau, aumônier de l'Asile Saint-Michel-Archange, ont célébré dernièrement la 25^e année de leur ordination. Des fêtes remarquables ont signalé cet anniversaire pieux.

Une œuvre extraordinaire

Nos remerciements à M. l'abbé L.-M. Destroismaisons, curé de Saint-Narcisse de Beauvillage, pour l'envoi qu'il nous a fait d'un exemplaire du *Calendrier perpétuel* qu'il vient de publier, et qui est bien, en son genre, croyons-nous, l'œuvre scientifique la plus merveilleuse qui ait jamais été produite en notre pays.

Nous serions profondément embarrassé pour expliquer ici le mécanisme de cette géniale « machine ». Nous dirons seulement qu'au moyen de sept disques concentriques et superposés, et qui peuvent tourner sur un élégant carton, on peut trouver pour les années 0 à 6000 (et cela suffit pour satisfaire nos aspirations ; après nous — c'est-à-dire après l'an 6000 — le déluge !) : les Lettres dominicales, les Dates des mois, le Nombre d'or, les dates de la fête de Pâques, et autres choses

de ce genre. Tout cela, évidemment, peut être utile à connaître, pour telle circonstance.

Nous sentons bien qu'il y aurait cent compliments à faire de cette œuvre de notre distingué confrère. Mais nous craignons trop de faillir en quelque point dans l'exposé d'une affaire scientifique aussi spéciale, et nous devons nous borner ici à féliciter l'auteur d'un travail si remarquable.

Récentes décisions du Saint-Siège

RÈGLES A SUIVRE A L'ÉGARD DES ORIENTAUX

Plusieurs *Semaines religieuses* de France ont publié l'important avis que voici :

Par une lettre du 1^{er} janvier de cette année 1912, S. Em. le cardinal Gotti, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, adresse aux évêques des règles à suivre à l'égard des Orientaux. Afin d'arrêter et de prévenir des abus qui, si on les souffrait plus longtemps, pourraient tourner au détriment et au déshonneur de la Sainte Eglise, voici les mesures prescrites par l'autorité du Siège apostolique :

1^o Les Ordinaires — chacun dans son diocèse — refuseront la permission de quêter à tout Oriental, de quelque Ordre et dignité qu'il soit, même s'il présente des documents authentiques, munis de sceaux, rédigés en quelque langue que ce soit ; ils n'accorderont la permission que si l'Oriental montre un rescrit *authentique et récent* de la Sacrée Congrégation de la Propagande, lui donnant la faculté : 1^o de sortir de son propre diocèse ; 2^o de recueillir des aumônes.

2^o Si un ecclésiastique oriental, ne tenant pas compte de ces prescriptions du Saint-Siège, et muni seulement des lettres de recommandation de son évêque, s'avise de parcourir l'Europe, l'Amérique ou d'autres régions pour y quêter, l'Ordinaire du lieu où il passera l'avertira que cela est défendu, et lui interdira tant la célébration de la sainte messe que les autres fonctions ecclésiastiques.

3^o Supposé que l'Oriental passe outre à ces défenses et interdictions, l'évêque devra, par les feuilles publiques, avertir

le clergé et les fidèles d'avoir à considérer les demandes d'argent comme illicites et condamnées.

4° En cas de doute, les Ordinaires en référeront à la Sacrée Congrégation qui décidera ce qu'il y a à faire.

UNE DÉCLARATION DE L'INDEX

On avait demandé à la Sacrée Congrégation de l'Index si quand un livre a été révisé et admis par l'évêque dont l'auteur est le diocésain et quand ce livre doit être imprimé dans un autre diocèse, l'évêque de cet autre diocèse peut se contenter de l'« imprimatur » accordé par l'évêque de l'auteur ?

La Sacrée Congrégation de l'Index a répondu affirmativement ; l'évêque du lieu où le livre s'imprime fera insérer dans celui-ci l'« imprimatur » accordé par l'évêque d'origine qui l'aura communiqué à son collègue.

UNE LETTRE DE LA CONGRÉGATION DU CONCILE SUR LES JOURS DE FÊTE

(De la Croix.)

Rome, le 14 mai 1912.

Le numéro des *Acta Apostolicae Sedis*, daté du 10 mai, contient une intéressante lettre de la Sacrée Congrégation du Concile, touchant les jours de fête.

Cette lettre concerne directement les pays où le décret du 2 juillet 1911 a restreint les fêtes de précepte.

Elle résout, d'une façon particulièrement heureuse, quelques difficultés soulevées par ce décret, en certains pays.

De divers côtés, en effet, comme le note le document actuel, en son préambule, étaient venues au Saint-Siège des suppliques qui visaient à rendre aux fêtes en question leur importance antérieure, et à faire revivre l'obligation d'assister à la sainte messe et de s'abstenir d'œuvres serviles.

On désirait surtout continuer à célébrer la fête du *Corpus Domini* avec sa solennité antérieure et sa procession, le jeudi après le dimanche de la Sainte Trinité. Les populations

habituees aux splendeurs de cette fête, ce jour-là, ne les voyaient pas disparaître sans peine, et elles risquaient d'en subir un vrai dommage spirituel.

S. S. Pie X, ayant entendu le rapport que lui fit, sur ce sujet, S. Em. le cardinal Gennari, résolut les difficultés d'une manière qui satisfait aux légitimes désirs de la piété, sans rétablir aucune des prescriptions abolies.

L'intention du Saint-Père, comme le déclare le cardinal, n'a pas été d'abolir absolument la solennité de ces fêtes. Le Pape entend au contraire qu'elles continuent à se célébrer dans les églises, et, s'il se peut, avec le même concours de peuple. Mais l'intention de Sa Sainteté a été — et elle reste telle — de supprimer l'obligation, pour les fidèles, d'entendre ce jour-là la sainte messe et de s'abstenir d'œuvres serviles. Mais en épargnant ainsi aux faibles la faute que constitue la transgression d'un précepte, le Souverain Pontife recommande aux pasteurs d'exhorter les fidèles à manifester, autant qu'ils le pourront, en ces jours de fête, leur piété envers Dieu et leur vénération à l'égard des saints, en fréquentant les églises, en assistant aux offices et en accomplissant d'autres pieux exercices.

En second lieu, pour exciter les fidèles à cette sainte persévérance, le Pape accorde aux Ordinaires les plus amples facultés pour dispenser leurs fidèles du jeûne et de l'abstinence, chaque fois qu'un jour d'abstinence et de jeûne se rencontre avec une fête qui, tout en n'étant pas soumise au précepte, est cependant célébrée avec le concours requis du peuple.

Enfin, le Souverain Pontife permet que la fête du *Corpus Domini*, sans être d'ailleurs soumise au précepte, soit célébrée — lorsque, devant Dieu, les évêques le jugeront expédient — le jeudi après le dimanche de la Sainte Trinité, avec la même procession du saint Sacrement, et avec la même solennité qu'auparavant.

(De *l'Univers*.)

Une lettre très importante a été envoyée par la Sacrée Congrégation du Concile aux évêques à propos des jours de fêtes supprimés récemment par le *Motu Proprio* de Pie X. La lettre déclare : 1° que le Pape n'a point voulu supprimer la « fête »,

mais seulement l'« obligation » d'assister à la messe et de ne pas travailler ; par conséquent le clergé paroissial doit recommander aux catholiques d'honorer ces jours-là du mieux qu'ils pourront, surtout en allant prier à l'église ; 2° les évêques ont la faculté de dispenser les fidèles du jeûne et de l'abstinence dans les jours des fêtes supprimées, comme si elles étaient encore en vigueur ; 3° les évêques sont autorisés à maintenir au jeudi après la Sainte-Trinité la solennité et la procession de la Fête-Dieu, quoique ce jour-là ne soit plus fête d'obligation.

Le prochain Congrès de la Langue française

(*Circulaire officielle.*)

— Suite. —

...Nous connaissons parfaitement que tout ce qu'il y a de français, de bon français en Amérique, a vibré partout, à l'appel des organisateurs de cette fête unique pour notre patriotisme. Nous n'irons pas permettre que d'aussi nobles sentiments que ceux dont sont animées à cet égard toutes les âmes enamourées des traditions de la France, sur notre continent, puissent être de la sorte dénaturés par l'envie ou par l'inimitié.

Nous sommes assurés d'avoir réuni tous les meilleurs éléments d'un congrès superbe, et de portée immense, sous le rapport de l'éloquence, de la science, du patriotisme ardent et éclairé, de l'ordonnance exemplaire des fêtes et manifestations ; nous y ajouterons encore le puissant élément du nombre des inscrits, et le triomphe sera parfait, inattaquable.

Nous serons cinquante mille présents aux fêtes du Congrès, mais nous serons cent mille et davantage à apostiller de nos noms français l'œuvre splendide dont ce congrès marque la naissance.

Sans doute, une notable part du travail nécessaire est déjà accomplie, pour réaliser ce magnanime dessein. Grâce à l'entrain admirable qui, de Québec, a rayonné jusques aux glaces du pôle et au golfe du Mexique, jusques aux rivages de l'Atlantique et par delà le sommet des Rocheuses, nombreux sont déjà les milliers des nôtres qui ont donné leurs noms pour

« être du Congrès », aux titres divers de Donateurs, de Bien-faiteurs, de Titulaires ou d'Adhérents.

Le « Denier de la Langue française », cette heureuse initiative qui permet à tous les plus jeunes de la grande famille nationale, aux petits enfants de la race, de donner leur nom, en même temps qu'*un sou*, pour participer à l'œuvre du Congrès, a déjà valu des milliers et des milliers d'adhésions cordiales et pleines de promesses. Parmi les plus intéressants exemples de ce ralliement collectif des enfants canadiens-français au drapeau, signalons celui que viennent de donner tous les pensionnats et académies du Bon-Pasteur, en adressant au secrétariat du Congrès la liste toute fraîche et odorante de leurs 4,000 élèves, avec une gracieuse bourse de quarante piastres.

(A suivre.)

Chant liturgique

Méthode courtée et facile

pour rendre notre plain-chant conforme au rythme grégorien

(Continué de la page 621.)

Dans mon dernier article, j'ai énoncé une proposition qui a dû sans doute surprendre un grand nombre de mes lecteurs, proposition que j'ai promis de prouver dans un article spécial. Je disais donc que : « c'est dans le chant grégorien qu'on trouve les plus belles mélodies qui soient au monde ».

Avant de prouver cet énoncé, je ferai quelques observations que je crois utiles. On a dit bien souvent, et on le dira encore, que tout le monde n'est pas du même avis, *tot capita quot sensus*. Cela cependant ne signifie pas que la vérité ne se puisse trouver quelque part, et que chacun soit libre en toutes choses de prendre ou de rejeter ce qui lui plaît. Rien de plus faux, on le sait, que ce principe du *libre examen*, et ceux qui prétendent suivre ce faux principe y manquent aussi souvent que ceux qui l'abhorrent : il suffit qu'il soit contraire à leur égoïsme, ils sont tout entiers à leurs propres idées et rejettent impitoyablement tout ce qui s'y oppose. Pour être accepté de

ces êtres suffisants, il faudrait se mettre complètement sous leur direction et ne rien penser qui n'ait auparavant passé par leur cervelle. Si du moins ces égoïstes daignaient se douter que leur connaissance n'est pas universelle, s'ils pouvaient se persuader que pour *savoir* une chose il faut l'*apprendre*, peut-être reviendraient-ils à de meilleurs sentiments, peut-être s'apercevraient-ils que la sagesse et la prudence exigent de ne pas s'aventurer dans l'appréciation et surtout la critique d'une science quelconque avant de l'avoir étudiée.

Combien y en a-t-il, parmi ceux qui critiquent le chant grégorien, qui le connaissent bien ? Ne remarque-t-on pas que ceux qui le critiquent le plus sont précisément ceux qui le connaissent moins ? Vous n'avez qu'à les faire parler sur ce sujet pendant quelques instants, et vous verrez par leurs propres expressions qu'ils n'en connaissent pas le premier mot, que pour eux le chant, quel qu'il soit, est une affaire de pures sensations. Voici quelques-unes de leurs expressions favorites, contre le chant grégorien : Ça n'a pas de bon sens ! C'est ennuyant à faire dormir ! Musique à manivelle ! etc. Et ceux qui se respectent, et qui n'osent employer ces vulgaires expressions, vous diront avec un air de supériorité et presque de triomphe : Ce chant pêche contre la prosodie, la *quantité* y est tout à fait négligée.

Je ne m'attarderai pas aujourd'hui à réfuter ces objections sans valeur ; d'ailleurs, elles l'ont déjà été amplement dans les articles parus dans l'*Action sociale*, l'*Événement*, la *Semaine religieuse*, et surtout dans le *Devoir* de Montréal.

Le malheur est qu'on ne se donne pas même la peine de les lire, ces articles, tandis qu'on devrait les lire et les relire si on était de bonne foi, afin d'en parler ensuite avec connaissance de cause.

Si j'ai fait des erreurs dans mes articles, chose bien possible d'ailleurs, qu'on me les signale : je ne demande pas mieux que de les corriger et de m'instruire sur ce sujet ; mais, de grâce, qu'on discute d'une manière intelligente ; les expressions plus haut citées ne prouvent rien, ou plutôt ne prouvent que l'ignorance de ceux qui les profèrent.

Donc, ceux qui n'aiment pas le plain-chant, qu'ils l'étudient avant de le critiquer ; autrement ils s'exposent à faire erreur et à se rendre ridicules aux yeux du public instruit.

On n'hésite pas à traverser les mers pour aller puiser aux sources de la science. Pourquoi n'en ferait-on pas autant pour la science du chant grégorien ? Depuis trois cents ans que nous tournons dans notre cercle vicieux, sans songer même à en sortir pour aller voir ailleurs s'il n'y aurait pas quelque chose de mieux à faire.

Pourtant, qui peut l'ignorer depuis la publication du *Motu proprio* sur le chant grégorien ?

Notre Saint Père le Pape Pie X n'a-t-il pas élevé la voix pour demander au Clergé, aux Communautés religieuses, aux maîtres de chapelle, aux chœurs, etc., etc., que chacun travaille dans la mesure de ses forces à la restauration du chant grégorien ? Qu'avons-nous fait de cette demande, de ce commandement du Chef de l'Eglise ? . . .

« Nous n'avons pas le temps ! » voilà ce que disent les mieux disposés. Nous n'avons pas le temps, dites-vous. C'est la réponse que font à leur curé les paroissiens négligents qui veulent s'excuser de ne jamais mettre les pieds à l'Eglise sur semaine ; cependant ils trouvent beaucoup de temps à dépenser en causeries inutiles, si non dangereuses, à faire du sport, à suivre tous les usages mondains.

Je ne veux pas me poser comme modèle, loin de là ; je suis plein de déférence et d'admiration pour un grand nombre de mes confrères et je voudrais pouvoir faire le bien qu'ils font. Cependant je dois déclarer que mes études grégoriennes, loin de nuire à mes devoirs journaliers, ont été pour moi d'un grand secours ; d'ailleurs mes loisirs seuls y ont été employés. Je connais une foule de confrères qui pourraient en faire autant, et qui, bien mieux doués que moi, pourraient rendre très-bien le chant grégorien et l'enseigner avec grand succès.

Que n'essaient-ils pas, en y apportant toute leur bonne volonté ?

Laissons donc de côté pour un temps la musique moderne et mettons-nous à l'étude du chant grégorien avec courage, et bientôt nous en ressentirons les doux effets : notre foi sera plus vive, notre dévotion plus éclairée et plus sincère ; et par-dessus tout nous suivrons le vrai chemin que nous a tracé de main de maître Notre Saint Père le Pape Pie X.

Avant de prouver la proposition émise au commencement

de cet article, je me permettrai encore une dernière observation. La cause du chant grégorien est si bonne et si bien établie qu'elle n'a aucun besoin de ma faible défense ; tous les plus grands musiciens qui ont voulu étudier à fond ce chant, sont unanimes à proclamer sa supériorité sur la musique moderne. Ce sera, donc, appuyé sur la bonté de ma cause et sur l'autorité incontestable de ces grands musiciens, que j'essaierai de prouver que *c'est dans le chant grégorien qu'on trouve les plus belles mélodies.*

Pour bien comprendre cet énoncé, il faut bien se rappeler que le chant grégorien a son rythme à lui et qui n'est pas du tout celui de la musique moderne. (Quand dans cet article je parlerai de musique moderne, que cela soit entendu de celle qui se fait dans nos églises.)

Pourquoi l'Eglise a-t-elle introduit le chant dans les offices liturgiques ? Ne pourrait-on pas suivre très-bien les offices liturgiques sans le chant ? La vie liturgique si nécessaire à la vie chrétienne n'est-elle pas possible sans le chant liturgique ?

Première question : pourquoi l'Eglise a-t-elle introduit le chant dans les offices liturgiques ?

D'abord, pour rendre à Dieu les honneurs qui lui sont dus. La grand'messe et les vêpres solennelles, l'office divin chanté, voilà la vraie prière sociale de l'Eglise, prière officielle par laquelle elle rend, par l'entremise de son divin Epoux, un hommage digne du Père Céleste. Aussi, de tout temps, a-t-elle employé le chant dans ses offices solennels ; et le chant qu'elle a toujours recommandé et qu'elle recommande encore, c'est le chant dit grégorien.

Le chant que nous demande encore aujourd'hui l'Eglise, c'est le même chant restauré par saint Grégoire et qu'elle veut encore restaurer dans le monde entier.

En second lieu, le chant des offices liturgiques a pour but de faire ressortir les beautés du texte sacré et de mieux le faire pénétrer dans l'esprit et le cœur des fidèles, de l'y graver plus profondément pour y alimenter la vraie dévotion, et par là même y entretenir et augmenter la vie liturgique indispensable, on peut le dire, à la vraie vie chrétienne.

Mais les cantiques, la musique moderne en général, ne peuvent-ils pas produire le même effet ? Je réponds sans crainte de

contradiction sérieuse qu'en général le chant grégorien porte à la piété, et que la musique moderne ne fait que flatter les sens.

(A suivre.)

GRÉGORIEN.

Bibliographie

— LA MESSE. ETUDE DOCTRINALE, HISTORIQUE ET LITURGIQUE. Par M. l'abbé BOURCEAU, vicaire à Notre-Dame de Bordeaux, 1 vol. in-16 couronne (VIII-232 p.). 2 fr. 50 ; *franco*, 2 fr. 75. Gabriel BEAUCHESNE et Cie, éditeurs, Ancienne Librairie De l'homme et Briguet, rue de Rennes, 117 — Paris (6°).

Cet ouvrage, dont le sous-titre dénote chez l'auteur le désir de publier un manuel complet, est divisé en trois parties.

Dans la première, sont étudiés le sacrifice en général, son origine, son antiquité, son universalité, le sacrifice du Calvaire, l'essence du sacrifice de la messe, le rite de la messe primitive, la formation des liturgies, les vases et les ornements sacrés.

Dans la deuxième, l'auteur, après avoir donné l'explication théologique et liturgique des prières et des cérémonies de la messe, remonte à l'origine de chacune d'elles, et en suit l'évolution. Utilisant les travaux les plus récents, épars dans les revues, les ouvrages érudits et les dictionnaires religieux en cours de publication, il les allège de leur appareil d'érudition et en fait bénéficier le grand public chrétien.

Dans la troisième partie, on trouve des détails abondants sur les méthodes proposées pour entendre la messe, la tenue pendant la messe, l'obligation de l'entendre le dimanche, la messe quotidienne.

Tant au point de vue doctrinal qu'au point de vue critique, rien d'aussi satisfaisant n'a été encore publié.

Ce livre, écrit avec clarté et précision, mérite d'être recommandé à tous les fidèles désireux de bien comprendre l'acte essentiel du culte chrétien. Ils le liront avec intérêt et beaucoup de profit. Les prêtres eux-mêmes seront heureux de le posséder comme un memento de leurs études et de leurs lectures sur le saint sacrifice de la messe.

— *L'Ignorance religieuse au XX siècle*, d'après l'enquête de *la Croix*, par M. l'abbé TERRASSE. In-12, 1 fr. 50.— P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Regrettable à toutes les époques, l'ignorance des choses religieuses est particulièrement déplorable de nos jours.

... Ce lamentable état de choses faisant courir à la société les dangers les plus graves, préoccupe à bon droit les esprits clairvoyants. Le journal *la Croix* a demandé, aux personnages les mieux placés pour juger de la gravité du mal, une consultation sur les moyens d'y porter remède. Des prélats, des prêtres voués au ministère des âmes, des directeurs de patronages, des professeurs de tout ordre, des membres de l'Institut, des chefs d'industrie, des officiers supérieurs, des sénateurs, des députés, des publicistes sont venus en grand nombre déposer en cette enquête. Leur haute situation, comme leur expérience, donne à leurs avis fortement motivés une indiscutable valeur. Aussi l'enquête de *la Croix* a-t-elle eu un retentissement considérable.

Mais il était à craindre que, restant dans les colonnes d'un journal, elle n'eût qu'une influence éphémère, au lieu d'émouvoir comme il convient tous ceux qui ont charge d'âmes. Il importe, au contraire, qu'elle réveille la vigilance et stimule le zèle des pasteurs, des catéchistes et des parents chrétiens. Pour obtenir plus sûrement ce résultat. M. l'abbé Terrasse a eu l'heureuse idée de réunir en brochure et sous une forme nouvelle les réponses des correspondants de *la Croix*.

Au lieu de les reproduire dans l'ordre successif où elles ont figuré dans le vaillant journal, il les a groupées suivant un plan méthodique, qui permet d'en mieux saisir la portée et qui leur donne une force nouvelle. Nous avons ainsi un véritable traité de *L'Ignorance religieuse*. Après avoir constaté l'existence du fléau, on en recherche les causes multiples et profondes, on en voit les conséquences aussi fâcheuses qu'inévitables, et surtout on indique les remèdes propres à le combattre efficacement.

— LES DONS DU SAINT-ESPRIT DANS LE PÈRE HUCHANT, RÉDEMPTORISTE, par le R. P. LEJEUNE, C. SS. R. 1 vol. in-16 de 250 pages, illustré d'un portrait et deux autographes. 1.50 fr.

Epris d'admiration pour le saint religieux que fut le P. Huchant, le R. P. Lejeune cherche très légitimement à la faire partager aux autres. Il travaille avec ardeur. Après avoir écrit *la vie du P. Huchant*, après avoir édité *ses poésies et ses lettres spirituelles*, il publie aujourd'hui un ouvrage qui sera lu avec curiosité, intérêt et édification ; car l'ouvrage nous met devant les yeux cette mystérieuse collaboration du Saint-Esprit et d'une âme généreuse dans l'ascension de celle-ci vers les sommets de la perfection chrétienne. Et cette vue, qui nous est donnée d'une façon toute pratique, presque tangible, a un but pratique : on nous montre un maître à suivre, un modèle à imiter, un saint à invoquer.

L'auteur nous décrit ainsi son plan : « Une première partie, *doctrinale*, vous familiarisera avec les dons du Saint-Esprit, sujet trop peu connu. Une seconde, *biographique*, vulgarisera ces dons en vous les montrant personnifiés dans un religieux dont le commerce est sans ennui et très sanctifiant. Une troisième partie, *ascétique*, vous stimulera puissamment à accroître en vous ces « sonplesses » divines qui hâteront votre vol vers les saintes montagnes. Enfin, un parfait modèle de cette « docilité » à Dieu vous sera proposé dans le P. Huchant dont le Saint-Esprit a fait son chef-d'œuvre. Cette quatrième partie, *mystique*, sera comme la fleur des précédentes. »

Le nouveau livre du R. P. Lejeune a mérité une très élogieuse lettre du T. R. P. Van de Steen, ancien professeur de théologie dogmatique et supérieur provincial actuel des Rédemptoristes belges. De son côté, Son Éminence le cardinal Mercier écrit à l'auteur : « D'après le rapport qui m'a été fait, je sais que je puis en toute confiance recommander votre étude, à la fois théologique et ascétique, aux âmes pieuses. Et je le fais bien volontiers. » Un livre qui mérite de tels éloges se passe de plus ample recommandation, Nous lui souhaitons fraternellement de continuer dans les âmes le salutaire ministère du « Père de l'amour de Dieu. »

— *Le Cycle des Hymnes de l'Eglise en vers français et les Poèmes religieux des Philippins de Rouen*, par EDWARD MONTIER. 1 vol. in-16 carré. — Prix : 3 fr. BLOUD et C^{ie}, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Sous ce titre, Ed. Montier publie toute une série de poèmes religieux d'une incontestable beauté, puisque ce sont toutes les hymnes des fêtes de l'Eglise et un certain nombre de psaumes. Ce travail est fait dans un but de propagande liturgique et d'initiation de la jeunesse et du public aux beautés des prières catholiques trop peu connues, parce qu'elles sont chantées en latin et surtout parce qu'elles sont ordinairement très mal traduites en français, dans une prose décolorée, anémiée, qui enlève au texte sacré toute sa saveur. M. Montier, qui est poète, a effectué sa traduction en vers : les vers se gravent mieux dans la mémoire, et d'ailleurs un langage poétique ne peut être bien rendu que par un autre. A cette guirlande liturgique, M. Montier a ajouté dans une deuxième partie de son livre les poèmes et les chants des Philippins de Rouen dont les *Essaims nouveaux* ont raconté l'histoire. Ces poèmes sont révélateurs de tout un système d'éducation dont les résultats ne sont plus à escompter. Un tel livre, dans toutes ses parties, rendra d'inappréciables services à tous ceux, directeurs d'œuvres ou prêtres dans le ministère, qui veulent restaurer, parmi le peuple chrétien et spécialement chez les jeunes, le sens du symbolisme et de la liturgie catholiques.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI.

Une visite est sollicitée.

LIBRAIRIE AUBANEL FRÈRES

Éditeurs, Imprimeurs de Notre Saint Père le Pape, AVIGNON
(France).

L'AUTEUR DES "PAILLETES D'OR"

Vient de paraître: **ALLEZ A MARIE**

Un beau volume in-18 de xvi-312 pages. Broché, 1 fr. 25,
13mes d'usage. — Emballage et port à la charge des demandeurs.

R. P. ARTHUR DEVINE, *passioniste*, Auteur de « La Vie Monas-
que », du « Credo expliqué », etc. — Ouvrages traduits de l'anglais
avec l'autorisation de l'Auteur, par l'abbé C. MAILLET, ancien
professeur d'anglais :

Vient de paraître: **MANUEL DE THÉOLOGIE MYSTIQUE**
OU LES

GRACES EXTRAORDINAIRES DE LA VIE SURNATURELLE EXPLIQUÉES

Un beau volume in-16 jésus de xxiv-738 pages. Broché, 5 fr.
Relié pleine percaline, tranche jaspée, 6 fr. 50.

MANUEL DE THÉOLOGIE ASCÉTIQUE, ou la Vie sur-
naturelle de l'âme sur la terre et dans le ciel. — Ouvrage approuvé
par S. G. Mgr Luçon, évêque de Belley. — Un beau volume in-16
jésus de xxxii-720 pages. Broché, 5 fr. Relié pleine percaline
tranche jaspée, 6 fr. 50.

LES COMMANDEMENTS EXPLIQUÉS d'après la doc-
trine et les enseignements de l'Église catholique. — Ouvrage approuvé
par S. G. Mgr Luçon, évêque de Belley. — Un très beau volume
in-16 jésus de xlviii-702 pages. Broché, 5 fr. Relié pleine perca-
line, tranche jaspée, 6 fr. 50.

LES SACREMENTS EXPLIQUÉS d'après la doctrine et
les enseignements de l'Église catholique. — Ouvrage approuvé par
S. G. Mgr Luçon, évêque de Belley. — Un très beau volume in-16
jésus de liii-660 pages. Broché, 5 fr. Relié pleine percaline, tranche
jaspée, 6 fr. 50.

LE CREDO EXPLIQUÉ, ou Exposition de la doctrine catholique
d'après les symboles de la foi et les Constitutions et définitions de
l'Église. — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Luçon, évêque de
Belley. — Un très beau volume in-16 jésus de xlviii-672 pages.
Broché, 5 fr. Relié pleine percaline, tranche jaspée, 6 fr. 50.

L'ORDINAIRE DE LA MESSE, expliqué au point de vue de
l'histoire, de la liturgie et de l'exégèse. — Un beau volume in-16
jésus de xvi-356 pages. Broché, 4 fr. Relié pleine percaline, tran-
che jaspée, 5 fr. 50.

LA COMMUNION FRÉQUENTE ET QUOTIDIENNE
d'après les récents Décrets du Saint-Siège. — Une jolie brochure in-18
de xxviii-204 pages. — (5me édition.) — Broché, 1 fr. Relié pleine
percaline, tranche jaspée, 1 fr. 50.